

Trois-Rivières 01 octobre 2013

Bureau d'audience publique

Réf : projet de construction d'une usine de fabrication d'engrais à  
Bécancour

Att : commissaire du bape

De : jacques RHEAULT citoyen

Objet : mémoire-annexe 1

Bonjour à vous,

Dans la cadre de mon mémoire que je vais présenter le 2 octobre à Bécancour, je soumettrai un code-ordonnance-loi sur la pollution olfactive qui fera partie de mes recommandations .je vous fais parvenir une étude-synthèse qui fait partie de mon mémoire en annexe 1 sur les pollutions olfactives et qui pourrais faire partie d'une nouvelle législation ou cadre règlementaire, sources d'odeurs, technique de mesure et procédés de traitement sur l'environnement sur les pollutions olfactives concernant l'ammoniac et de l'hydrogène sulfuré et des composés inorganiques dans les gaz malodorants.

1-De plus dans cette étude des sources de composés odorants dans le secteur des déchets et sources d'odeurs on retrouve 3 sources principales dont les centres de stockage des déchets, les stations de compostage et les stations d'épuration des eaux.

2-On retrouve également une méthodologie d'approche d'un problème d'odeurs figure 1.

3-il y a aussi la métrologie et évaluation de l'impact des odeurs et des composés odorants trouver des applications dans le secteur des déchets sur les approches physico-chimiques, sensorielles ou par le biais des capteurs .on retrouve une approche globale d'un problème d'odeurs, des solutions de traitement et de réduction de la nuisance olfactive voire la

figure 2, du domaine d'application des techniques de traitement des odeurs et enfin la réglementation de plusieurs pays du monde. de plus le législateur est appelé à prendre en compte les évolutions de la technique et de la métrologie.

Bien à vous

Mr jacques RHEAULT

Citoyen de trois-rivières